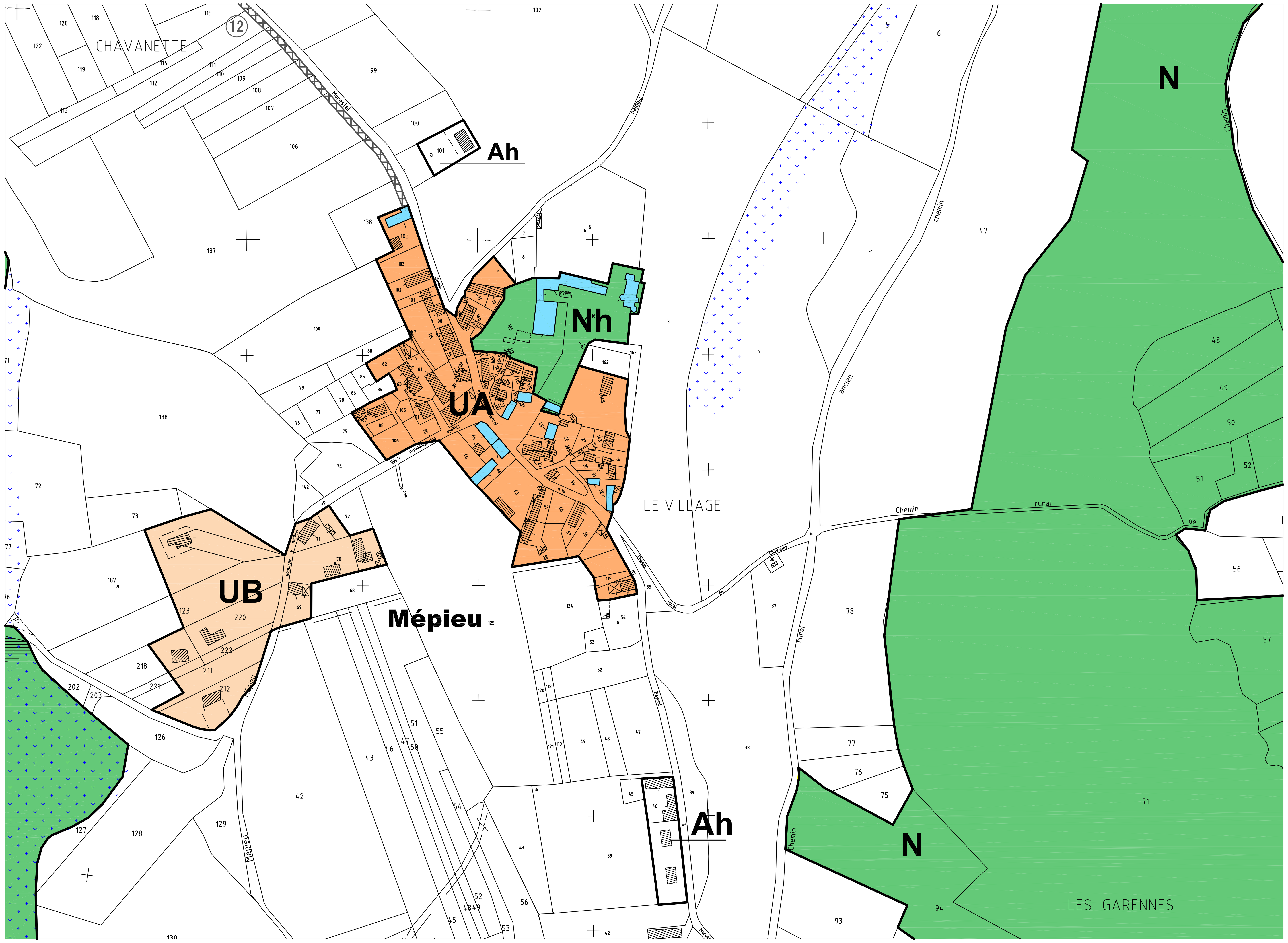

COMMUNE DE CREYS-MEPIEU
DEPARTEMENT DE L'ISERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1:2.000°

Révision allégée n°1
Modification n°1

Plan 4.7 - Mépieu

PROJET ARRETE par délibération du Conseil Municipal du : 8 MARS 2012	PROJET APPROUVE par délibération du Conseil Municipal du : 28 MARS 2013

Vincent BIAYS - urbaniste 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Surface	Bénéficiaire
1	Création espace public	450 m²	Commune
2	Création trottoir	1.500 m²	Commune
3	Création cheminement doux : vélos et piétons	3.800 m²	Commune
4	Reconstruction de la station d'épuration	33.000 m²	Commune
5	Création espace public	400 m²	Commune
6	Création cheminement doux : vélos et piétons	1.400 m²	Commune
7	Création espace public	230 m²	Commune
8	Création d'un espace vert public	2.900 m²	Commune
9	Création cheminement doux : vélos et piétons	5.900 m²	Commune
10	Création espace public	400 m²	Commune
11	Création cheminement doux : vélos et piétons	14.500 m²	Commune
12	Création cheminement doux : vélos et piétons	5.400 m²	Commune
13	Création cheminement doux : vélos et piétons	3.200 m²	Commune
14	Création cheminement doux : vélos et piétons	800 m²	Commune
15	Création cheminement doux : vélos et piétons	8.200 m²	Commune

LEGENDE

UA Secteur dense des cœurs de hameaux
UArt Secteur dense des cœurs de hameaux soumis aux risques technologiques
UB Secteur d'extension contemporaine de l'urbanisation
UBrt Secteur d'extension contemporaine de l'urbanisation soumis aux risques technologiques
UE Secteur destiné aux activités économiques
UErt Secteur destiné aux activités économiques soumis aux risques technologiques
Unu Secteur correspondant aux emprises de la centrale nucléaire

AU Secteur à urbaniser

A Secteur agricole
Ah Secteur d'habitat diffus

N Secteur naturel
Nc Secteur destiné aux hébergements de plein air (camping, caravaning, mobile home, HLL)
Nca Secteur correspondant au périmètre d'exploitation des carrières
Nh Secteur d'habitat diffus
NL Secteur de sports et loisirs de plein air
Nt Secteur destiné aux infrastructures de transport

pi Périmètre de protection immédiate du captage d'eau potable
pr Périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable
pe Périmètre de protection éloignée du captage d'eau potable

Espace boisé classé

Bâtiment d'élevage

Emplacement réservé

Construction à valeur patrimoniale à protéger et valoriser au titre de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme

Marge de recul imposée

Zone humide

Secteur concerné par le Plan des Surfaces Submersibles du Rhône approuvé par arrêté du 16/08/1972 (Voir Servitudes d'Utilité Publique - document 5)

Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (Voir document 3)

Site pollué : Copropriété Le Couray

Secteur protégé (non aedificandi) au titre de l'article L 123-1-7° du code de l'urbanisme.